

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2021 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 03/02/2026

ACTIF	du 01/07/2021 au 31/12/2022 (18 mois)		du 01/07/2020 Néant			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	135 000		135 000	100,00		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	135 000		135 000	100,00		
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités						
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)						
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	135 000		135 000	100,00		

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2021 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 03/02/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (18 mois)	Exercice précédent Néant
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	1 000	0,74
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-7 644	-5,65
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-6 644	-4,91
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	79 044	58,55
. Découverts, concours bancaires	99	0,07
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	62 500	46,30
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	141 644	104,92
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	135 000	100,00

2G54

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 49 rue Fessart
92100 BOULOGNE

:-:~:-:~:-:

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN
2023**

:-:~:-:~:-:

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à 14h00,

Les actionnaires de la société **2G54** se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Sont présents ou représentés :

- Mme. Charlotte GASNÉ, titulaire de 510 actions.
- M. Vincent GASNÉ, titulaire de 490 actions ;

Soit un total de 1 000 actions présentes ou représentées. L'assemblée est présidée par M. Vincent Gasné en sa qualité de Président.

Le Président constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Il rappelle que l'exercice social a commencé le 1er juillet 2021 et s'est terminé le 31 décembre 2022, soit une durée exceptionnelle de 18 mois.

Puis il met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION
(Approbation des comptes annuels)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une **perte de 7 644 euros**.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée constate qu'il n'y a pas de dépenses et charges visées à l'article 39,4 dudit code au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION
(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à **7 644 €** intégralement au compte "**Report à nouveau**", qui se trouve ainsi porté à un solde débiteur de 7 644 €.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents (s'agissant ici du premier exercice de la société).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION
(Conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, statuant sur le rapport du Président relatif aux conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, constate qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION
(Quitus au Président)

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président pour l'exécution de son mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION
(Pouvoirs pour les formalités)


L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de publicité et de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les actionnaires.

Les actionnaires :


M. Vincent GASNE


Mme Charlotte GASNE